

PROCES-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 21 SEPTEMBRE 2022
SYNDICAT MIXTE MOSELLE AMONT

La réunion a débuté le 21 Septembre 2022 à 18H00 sous la présidence du Président, M ANDRES Dominique.

Membres présents :

M ANDRES Dominique
M BANSEPT Aurélien
M BONNE Grégory
M CHIVOT Jean-Marie
M COMBEAU Jean-Michel
Mme FETET Pascale
M GARION Eric
Mme GEHIN Martine
M GRANDEMANGE Erik
M GRANDVALLET François
Mme GREMILLET Virginie
M MENTREL Jean Louis
M MICLO Jean-Paul
M MOREL Bernard
M NICAISE Roger
M OZCELIK Mustafa
M PAGELOT Dominique
M RACINE Jean
M REMY Michel
M RIGOLLET Thierry
M VALANCE Jacques

Membres absents représentés :

M CALMELS Jean-Pierre Pouvoir donné à Mme GEHIN Martine
Mme LOUIS Catherine Pouvoir donné à M BONNE Grégory

Membres absents :

M BERTRAND Michel
M CHEVRIER Bruno
M DESCOUPS Damien
M DUBOIS Gilles
M LIENARD Pascal
M MATHIEU Jérôme
M SIMONIN César
M VOITOT Ludovic

Secrétaire de séance : M OZCELIK Mustafa

Le quorum (plus de la moitié des 58 membres), atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

25_2022 - Adresse de correspondance du syndicat
26_2022 - Renouvellement du CDD d'un poste de technicien.
- Questions diverses

25_2022 - Adresse de correspondance du syndicat

Statutairement, le siège du Syndicat Mixte Moselle Amont est fixé au 4 rue Louis Meyer à Golbey. Il s'agissait à la création du syndicat de l'adresse du siège de la Communauté d'Agglomération d'Épinal.

Suite à l'installation de la CAE au 1 avenue Dutac à Épinal, il y a nécessité pour le SMMA de modifier son adresse légale.

Modification statutaire qui nécessite une délibération de tous les EPCI constituant le syndicat. Lorsque l'aménagement des locaux à Remiremont aura pu être réalisé, le siège du syndicat y sera logiquement transféré.

Dans l'attente, la préfecture nous a fait savoir qu'il était temporairement possible d'utiliser une « adresse de correspondance » n'entraînant pas modification du lieu de siège.

Il est donc proposé au comité syndical de fixer l'adresse de correspondance du Syndicat Mixte Moselle Amont au **3 rue de la Gare 88380 Arches**.

Aussi, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-11 du CGCT, il conviendra de préciser la possibilité de réunir le comité syndical à l'adresse temporaire »

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE l'adresse provisoire de correspondance désigné ci-dessus.

23 voix pour

26_2022 - Renouvellement du CDD d'un poste de technicien.

Monsieur Le Président fait part aux membres du Comité Syndical que le contrat de Monsieur Kévin VELINE, Technicien NT à temps complet arrive à échéance le 30 septembre 2022 et qu'il est nécessaire pour les besoins du service de le renouveler.

Après concertation, le contrat sera prolongé pour une durée de 2 ans à compter du 1er octobre 2022 dans le même grade.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur Le Président à signer le contrat de renouvellement.

23 voix pour

Questions diverses

Approbation du compte-rendu du dernier comité syndical le 6 avril 2022

COMMUNICATION DE DECISIONS

En vertu de la délibération n° 05.2022 prise par le Comité Syndical du 03 février 2022, autorisant Monsieur Le Président à traiter les affaires prises conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé :

Décisions du Président

N° 01-2022

PROGRAMME DE RENATURATION GLOBALE SUR LE SAINT-OGER ET ACTION DE RÉDUCTION DU RISQUE INONDATION – DEMANDE DE SUBVENTION

Pour solliciter une subvention auprès de l'agence de l'eau Rhin Meuse pour une étude topographique dans le cadre de l'étude pour la mise en place du programme de renaturation globale sur le Saint Oger et action de réduction du risque inondation.

N° 02-2022

DEVIS RUISSEAU DU ST OGER

Pour valider un devis pour une étude topographique dans le cadre de l'étude pour la mise en place du programme de renaturation globale sur le Saint Oger et action de réduction du risque inondation. Mission confiée au cabinet Olivier Chardot pour un montant de 32 376,00 € HT soit 38 851,20 € TTC

N° 03-2022

TRAVAUX DU NEUNÉ ET SES AFFLUENTS – ETUDE PREALABLE

Pour solliciter une subvention auprès de l'agence de l'eau Rhin Meuse et la région Grand Est dans le cadre de l'étude pour la mise en place du programme de travaux sur le Neuné et ses affluents.

N° 04-2022

TRAVAUX DU NEUNÉ ET SES AFFLUENTS – ATTRIBUTION DU MARCHE

Pour attribuer le marché pour l'étude pour la mise en place du programme de travaux sur le Neuné et ses affluents à la société SIMBIO SCOP - sise 5 Rue des Tulipes - 67600 MUTTERSCHOLTZ pour un montant de 52 910.00 € HT soit 63 499.00 € TTC

N° 05-2022

ACTE D'ENGAGEMENT RESTAURATION DE LA MOSELLE ET DE LA MOSELOTTE – ATTRIBUTION DU MARCHE – Lot n°2

Pour attribuer le marché d'une étude topographique dans le cadre de l'étude pour la mise en place d'un programme de travaux sur la Moselle et la Moselotte au Cabinet DEMANGE et Associés sise 45 Faubourg d'Alsace – 88200 REMIREMONT pour un montant de 3 940.00 € HT soit 4 728.00 € TTC

N° 06-2022

RÉALISATION D'UNE ÉTUDE TOPOGRAPHIQUE COMPLÉMENTAIRE AFIN D'ADAPTER ET DE MODÉLISER DES FUTURS TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RESTAURATION DU DURBION ET DE SES AFFLUENTS

Décide la réalisation d'une étude topographique complémentaire afin d'adapter et de modéliser des futurs travaux dans le cadre du programme de restauration du Durbion et de ses affluents et de solliciter les aides auprès de L'AERM. L'opération s'élève à 24 330,84 € HT et sera financée à 80% par l'AERM soit 19 461.67 € HT et à 20% par le Syndicat Mixte Moselle Amont soit 4 885.83 € HT.

Autorise Monsieur Jean-Louis MENTREL, Vice-Président, à signer tous les documents relatifs à cette étude.

N° 07-2022

PROJET D'AMÉNAGEMENT DU RUISSEAU D'ARGENT

Décide de valider le devis P.22/2305 de BOUGEL paysagiste relatif au projet d'aménagement du ruisseau d'argent pour un montant de 13 920.50 € HT soit 16 704.60 € TTC et autorise Monsieur Jean-Louis MENTREL, Vice-Président, à signer tous les documents relatifs à ce projet.

VIREMENT DE CRÉDITS N°1 :

Décide de procéder aux virements de crédits suivants en section d'investissement, pour un montant total de 52 000 € représentant 0,003 % des dépenses réelles de la section (2 554 251,00 €) pour payer les frais d'études

Chapitre	Nature	Crédits votés	Montant du virement
20	2031	227 000,00 €	+ 163 350,00 €
23	2318	2 178 800,00 €	- 163 350,00 €

Décisions du Bureau

En vertu de la délibération n° 08.2022 prise par le Comité Syndical du 1^{er} mars 2022, autorisant le bureau à traiter les affaires prises conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé :

N° 03-2022

RESTAURATION ET ENTRETIEN DES AFFLUENTS MOSELLE-MOSELOTTE

Pour approuver le projet de restauration et d'entretien des affluents Moselle Moselotte dont le coût est estimé à 915 132 € TTC. Cette décision autorise le président à signer les demandes de subventions auprès de l'agence de l'eau Rhin Meuse.

N° 04-2022

RENATURATION DE 3 AFFLUENTS DE LA MOSELLE-MOSELOTTE

Pour autoriser le président à solliciter une subvention auprès de l'agence de l'eau Rhin Meuse et la région Grand Est dans le cadre de l'étude pour la renaturation de 3 affluents de la Moselle-Moselotte.

N° 05-2022

CCB2V - CONVENTION ACHAT DE L'EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL D'UN TECHNICIEN

Pour autoriser le président à signer une convention pour permettre l'achat d'EPI pour le technicien de la CCBVV.

N° 06-2022

CONVENTION AVEC LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DE PECHE

Pour autoriser le président à signer une convention pour permettre de participer au financement de l'entretien de la ripisylve de certains secteurs de notre bassin versant par la fédération de pêche.

N° 07-2022

CONVENTION SCI DE LA ROCHE DES COQS

Pour autoriser le président à signer une convention avec un propriétaire pour accepter les travaux d'aménagements du tronçon aval du Ruisseau d'Argent sur la commune d'Archettes.

N° 08-2022

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES : CASDDV / SMMA

Pour valider une convention destinée à financer le reste à charge du poste mis à disposition au SMMA par la Communauté d'Agglomération de Saint Dié des Vosges.

N° 09-2022

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES : CCPVM / SMMA

Pour autoriser le président à signer une convention pour financer le reste à charge du poste mis à disposition au SMMA par la Communauté de Communes de la Porte Des Vosges Méridionales

N° 10-2022

SYNDICAT MIXTE MOSELLE AMONT

Pour valider l'adhésion du syndicat à l'association France Dignes.

N° 11-2022

TRAVAUX DU NEUNÉ ET SES AFFLUENTS

Pour autoriser le président à solliciter une subvention auprès de l'agence de l'eau Rhin Meuse et la région Grand Est dans le cadre de l'étude pour la mise en place du programme de travaux sur le Neuné et ses affluents.

N° 12-2022

PROGRAMME TRAVAUX - CLEURIE ET SES AFFLUENTS

Pour approuver le lancement d'un appel d'offre pour un pré-diagnostic faune/flore et une étude topographique dans le cadre de l'étude pour la mise en place d'un programme de travaux sur la Cleurie et ses affluents.

N° 13-2022

AVENANT N°1 - CONVENTION TEMPORAIRE DE LA REPARTITION DE LA GESTION DU PERSONNEL TRANSFÉRÉ AU SYNDICAT MIXTE MOSELLE AMONT ET DE LEURS REMUNÉRATIONS

Pour approuver un avenant à la convention pour la gestion des ressources humaines des 5 techniciens transférés au SMMA, approuvée par le comité syndical du 03/02/2022. L'avenant permet de prolonger cette convention jusqu'au 31/12/2022.

N° 14-2022

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Pour modifier le tableau des emplois suite au choix d'une nouvelle organisation dans la direction du syndicat.

N° 15-2022

COLLOQUE MULETTE PERLIERES - Participation Financière

Pour attribuer une participation au colloque organisé les 11-12-13 octobre 2022 à Saint-Dié-des-Vosges par la Société d'Histoire Naturelle et d'Ethnographie de Colmar pour un montant de 1 730.50 €.

N° 16-2022

FRANCE DIGUE – ÉLECTION D'UN REPRÉSENTANT

Pour désigner les élus qui représenteront le SMMA auprès de l'association France Dignes. Martine GEHIN est élu titulaire et Thierry RIGOLLET est élu suppléant

N° 17-2022

TABLEAU DES EMPLOIS - Annule et remplace la décision 14-2022

Pour modifier le tableau des emplois en permettant le cas échéant de les pourvoir par voie contractuelle.

N° 18-2022

ÉTUDE TOPOGRAPHIQUE SUR LE BASSIN VERSANT DU DURBION

Décide de valider le devis n°I-22-08-1 de Géol3D situé 3 boulevard de Belfort – 59000 LILLE relatif à une étude topographique sur le bassin versant du Durbion pour un montant de 22 210.00 € HT soit 26 652.00 € TTC et autorise Monsieur Jean-Louis MENTREL, Vice-Président, à signer tous les documents relatifs à ce projet.

N° 19-2022

Étude de danger avec le SM Moselle-Aval : décisions sur les études à poursuivre :

Suite à l'avis favorable de la commission sur la Prévention des Inondations, décide :

- de continuer les investigations sur les ouvrages sur la Moselle à Bussang, Saint-Étienne-les-Remiremont, Épinal, Thaon BTT, Thaon Igney, Canal de l'Est à Vincey et le Canal de l'Est à Nomexy. Pour la Moselotte, La digue Envers Bâmont, la digue du collège, la digue des Amias et la RD43 ;
- de réaliser une étude complète sur le fonctionnement pour chaque barrage excréteur du grand Fouchot et du Saint Anne ;

de ne pas poursuivre les investigations sur les ouvrages RN57 à Arches, le canal des Vosges-Socourt et Saulxures-sur-Moselotte- digues du plan d'eau.

Communication des décisions

Point sur la mise en place du syndicat

Activité du syndicat.

Présentation du projet "Neuné et affluents"

Les sujets étant épuisés, le Président lève la séance à 19H45.

M OZCELIK Mustafa
Secrétaire de séance

M ANDRES Dominique,
Président